

LA PIERRELATTE

ZONE COMMERCIALE Pierre Vidalenche fait de la résistance. Il vient de gagner son procès en appel

Le conflit avec la mairie qui gêne le développement de la Croix-d'Or

Pierre Vidalenche est en conflit avec la mairie depuis six ans à propos d'une parcelle qu'il refusait de vendre aux promoteurs de la zone commerciale de la Croix-d'Or. «J'ai l'esprit agricole. Je ne voulais pas vendre» dit-il.

L'agriculteur retraité n'a pas digéré la surtaxation fiscale imposée par la ville à partir de 2005 pour le forcer à céder sa parcelle. Conséquence : 3700 euros d'impôt foncier supplémentaire par an, contre 100 ou 120 euros auparavant.

La justice lui donne raison

Le bras de fer avec la mairie a pris une tournure judiciaire. Pierre Vidalenche a obtenu gain de cause et il a été remboursé par le fisc. En 2009, le tribunal administratif de Grenoble a annulé pour vice de forme la délibération du conseil de municipal qui avait institué cette surtaxe en 2005. Motif : des élus pas assez informés.

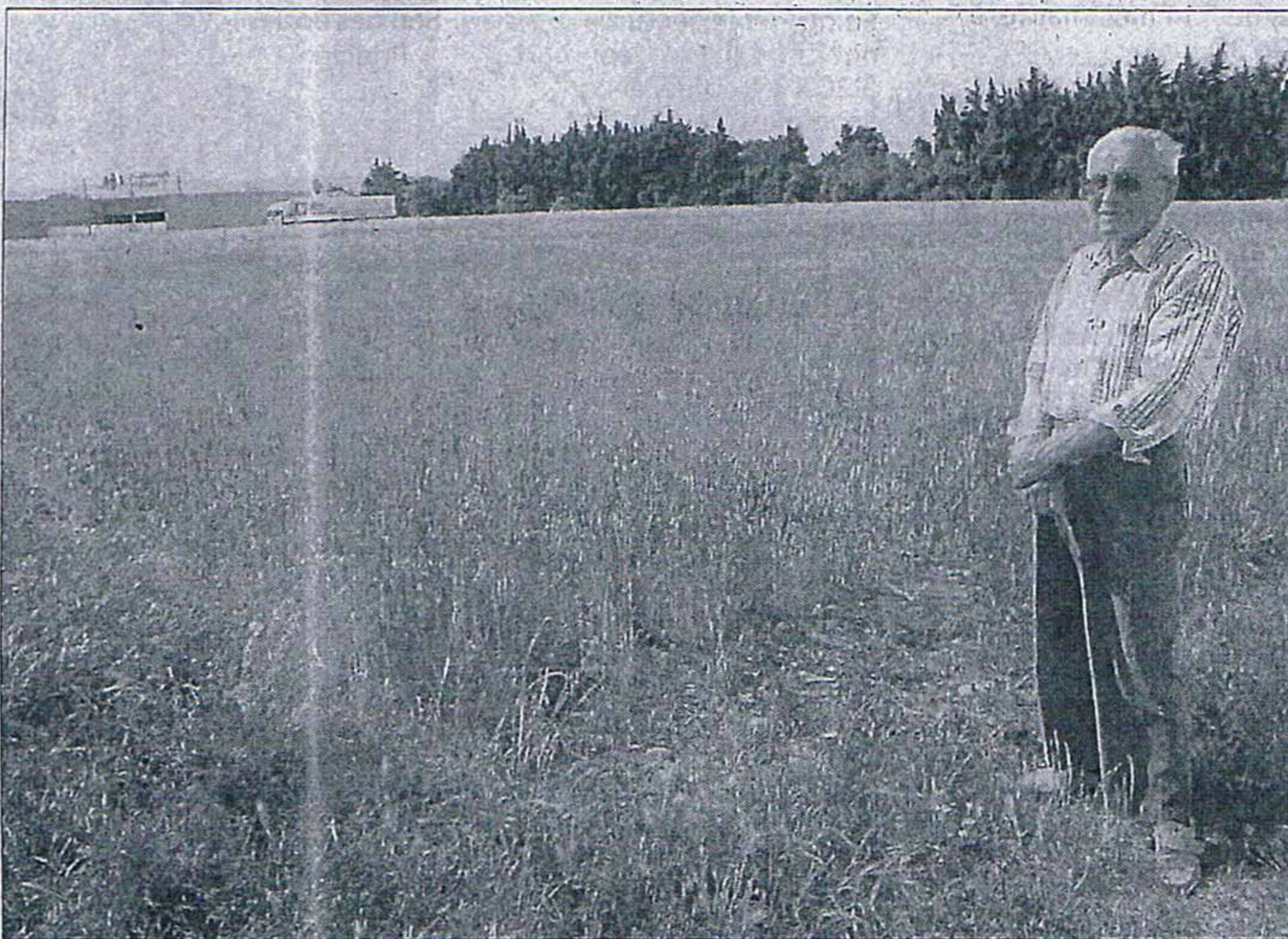
La ville avait fait appel. Le jugement en faveur de Pierre Vidalenche vient d'être confirmé par la cour administrative d'appel de Lyon, qui considère aussi que «l'information donnée aux élus était insuffisante» dans son arrêt rendu le 19 avril dernier.

En avril 2006, Pierre Vidalenche s'était résolu à vendre sa parcelle d'un hectare à trois investisseurs locaux qui voulaient étendre la zone commerciale. «J'avais signé une promesse de vente, un peu sous la contrainte à cause de

cette surtaxe» raconte-t-il. Il l'a regretté un peu plus tard en découvrant que d'autres terrains y échappaient. «Cette surtaxe était à la tête du client» déplore-t-il.

Pierre Vidalenche a déposé une autre requête devant le tribunal pour «inégalité devant l'impôt» en 2007. L'ancien agriculteur a aussi cassé la vente du terrain en profitant du fait qu'un des acheteurs n'avait pas respecté ses engagements. Il avait promis de louer d'autres terres au jeune agriculteur qui a repris la ferme de Pierre Vidalenche, avant de revenir sur sa parole. «J'ai alors décidé de ne plus vendre tant que la mairie n'abandonnerait pas cette surtaxation injuste. J'espère qu'elle n'ira pas en cassation» explique l'agriculteur retraité, prêt aussi à faire face à une éventuelle menace d'expropriation.

Luc CHAILLOT



Ancien cultivateur, Pierre Vidalenche refuse de vendre son terrain d'un hectare aux promoteurs de la zone tant que la mairie n'aura pas renoncé à une surtaxe qu'il estime injuste car elle ne s'applique pas à tout le monde.

Le projet se fera avec ou sans lui

Pierre Vidalenche est têtu mais pas borné. Il sait qu'un jour la zone commerciale finira par avaler son champ de blé dur. Il dit que l'acharnement du maire a fini par retarder le projet de développement de la Croix-d'Or. «Les discussions auraient pu commencer il y a 18 mois si la ville n'avait pas fait appel». Lundi, Pierre Vidalenche a rendez-vous avec David Beauchamp, le promoteur lyonnais qui vient d'acheter deux hectares de terrain à ses voisins, Jean et Robert Guérinand. «Oui, je discute avec le promoteur, mais il n'y a pas d'accord pour l'instant» précise-t-il. Quelle que soit l'issue du conflit, la zone commerciale pourra donc s'étendre en réalisant la jonction qui manque entre Carrefour Market et Sport 2000. Mais sans la parcelle de Pierre Vidalenche, David Beauchamp ne pourrait construire que 5000 m² au lieu des 8000 m² de commerces prévus. On parle même d'un Intermarché.

LC.

«Pas d'inégalité devant l'impôt»

Le maire n'exclut pas un pourvoi en cassation. «La délibération a été annulée pour des questions de forme, pas de fond» dit-il. Mais il préférerait qu'un accord soit trouvé entre Pierre Vidalenche et le promoteur de la Croix-d'Or. «La poursuite du conflit ne serait bonne pour personne» observe Yves Le Bellec, qui réfute les accusations de surtaxation injuste. «La justice n'a pas remis en cause la liste des parcelles concernées. La ville a respecté l'égalité devant l'impôt». Le maire se déclare ouvert à un compromis avec l'ancien agriculteur. «Mon seul souci, c'est le développement de la ville et l'intérêt général des Pierrelattins». Yves Le Bellec comprend la position délicate de Pierre Vidalenche : «Il est au carrefour du développement de la ville et de l'agriculture». Un de ses adjoints est plus sévère : «Ses parents ont mis le ver dans le fruit en vendant des terres à Champion, devenu Carrefour Market».

LC.

TENNIS

Nathalie Tauziat en difficulté !

Nathalie Tauziat a fait un bref mais remarqué séjour à Pierrelatte avec son équipe de Gaillou (Landes) pour le deuxième tour du championnat de France dame Nationale 4. L'ancienne grande championne s'est entraînée en marge du tournoi des jeunes. Longtemps numéro 1 française, Nathalie Tauziat a fait preuve tout au long de sa carrière pro d'une grande régularité, comptant parmi les vingt meilleures joueuses du monde de 1990 à 2001. En 1997, elle fait partie de l'équipe de France victorieuse de la Fed Cup face aux Pays-Bas. Adeptes du service volée, elle joue sa première et seule finale dans un tournoi du Grand Chelem le 11 juillet 1998 à Wimbledon mais est battue par Jana Novotná, une

performance occultée par la victoire des Bleus en coupe du monde de foot. En février 2000, elle remporte son plus beau titre à l'Open de Paris en battant Serena Williams en finale, avant d'atteindre le 3^{ème} rang mondial à 30 ans passés.

Ce palmarès n'a guère ému la Britannique de 23 ans Holly Richards qui porte cette saison les couleurs de Pierrelatte. La rencontre entre les deux joueuses a été âprement disputée et le résultat longtemps incertain, avec de beaux échanges. Au final, l'expérience a payé. Holly Richards s'incline sur le fil et perd 7/6 au 3^{ème} set. Cette défaite n'empêche pas l'équipe de Pierrelatte d'accrocher une deuxième victoire consécutive et d'envisager une montée.

□



Ex-numéro 3 mondiale, Nathalie Tauziat a douté face à la Pierrelattine Holly Richards. vc

VIDÉOSURVEILLANCE

C'est la caméra qui lit les plaques

Des techniciens sont en train d'installer les nouvelles caméras de surveillance qui lisent les plaques minéralogiques. Elles permettront d'identifier les véhicules qui entrent et qui sortent de Pierrelatte. Une de ces caméras a été posée mercredi près de la halle des sports. Elle se trouve juste en dessous d'une caméra classique de vidéosurveillance. La municipalité a annoncé l'installation de 11 caméras de ce type aux principales entrées et sorties de la ville. Les numéros enregistrés seront conservés au centre de surveillance urbaine (CSU) et exploités en cas de besoin par les gendarmes.

Luc CHAILLOT



Une des caméras a été installée mercredi devant la halle des sports.